

Jeudi 3 septembre 2020

## La Rochelle Université adapte l'accueil de ses étudiant·es dans le contexte COVID-19

**La rentrée universitaire se déroule depuis mardi 1<sup>er</sup> septembre pour la majorité des étudiant·es, avec pour objectif d'accueillir tout le monde dans les meilleures conditions pédagogiques et sanitaires possibles.**

Conformément aux directives du Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le port du masque est obligatoire en permanence, pour les membres du personnel comme pour la communauté étudiante.

Lors de chaque réunion de rentrée, l'Université a distribué à l'ensemble de ses étudiant·es un kit sanitaire contenant 2 masques lavables, un flacon de gel hydroalcoolique, un sachet afin de pouvoir ranger en toute sécurité leurs masques usagés et un guide contenant des instructions sanitaires.

La Rochelle Université a défini, en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le service de santé universitaire, les mesures et protocoles à appliquer en cas de détection de cas de COVID. Le port du masque systématique et généralisé constituant une mesure de protection majeure, associé aux autres gestes barrières, la gestion des cas détectés est définie au cas par cas par l'ARS. Cela peut se traduire par des mesures d'isolement individuelles ou collectives, en fonction du contexte. Les personnes considérées comme contact à risque devront se conformer à des mesures de quatorzaine.

En cas de déclaration de plusieurs cas confirmés de manière corrélée, l'ARS pourra être amenée, en concertation avec la préfecture, le rectorat et l'établissement, à prendre des mesures proportionnées, allant de la vigilance renforcée à la fermeture partielle ou totale du site. Sur le plan pédagogique, l'établissement a mis en œuvre des mesures d'accompagnement pour les étudiant·es placés en quatorzaine.

Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université déclare à ce sujet : "Je tiens à rappeler l'importance du respect de ces mesures de protection par chacune et chacun, et plus particulièrement le port du masque en permanence. Je remercie l'ensemble des équipes pour leur mobilisation afin de permettre le meilleur accueil et accompagnement de nos étudiant·es".

Il est primordial que chaque étudiant·e prenne ses responsabilités et ne s'expose pas à un danger éventuel. [Les consignes sanitaires](#) distribuées à cet effet indiquent la marche à suivre en cas de suspicion de COVID, afin d'assurer la protection de tous et toutes.

Ainsi sur cette semaine de rentrée, l'Université a pu être confrontée à 2 cas distincts : dans le premier cas, une étudiante a été déclarée cas confirmé. Elle ne s'est pas rendue à l'Université, mais a eu des interactions avec les étudiant·es de sa promotion la veille, sans respect des gestes barrière. L'Université a pris préventivement une décision de mise en quarantaine, et a informé l'ARS, qui assure la mise en œuvre du protocole adapté.

Dans le second cas, l'étudiant s'est rendu sur site avant d'être déclaré cas confirmé. Dans ce cas, le strict respect des gestes barrière, dont le port du masque au sein de l'Université, ont permis à l'ARS d'identifier ces contacts comme n'étant pas à risque ; un suivi individualisé différencié est mis en place par l'ARS pour les étudiant-es ayant eu des interactions rapprochées et sans respect des gestes barrière avec cet étudiant.